

Nous rappelons aux pilotes et à leurs assistances qu'en participant à la Grappe 2018, ils s'engagent automatiquement à respecter notre charte comportementale.

Cette charte s'appliquera du vendredi 27 avril 2018 à 10h00 jusqu'au lundi 30 avril au matin et nous espérons plus longtemps si notre démarche vous a convaincu.

La Charte:

- Respecter les recommandations données tout au long du week-end, sur le parcours (zones de nidification, traversées de village, espaces naturels classés) et dans les communiqués.
- ቆ Éviter les chemins empruntés pour le passage de la Grappe dans les 2 mois suivant l'épreuve.
- 🍣 Utiliser le tapis environnemental à chaque intervention sur la moto (attention aux contrôles).
- Son le jeter ni écran jetable (interdit par le règlement) ni détritus sur le tracé.
- **\$** Utiliser les poubelles et bacs à hydrocarbures mis à disposition sur les parcs et le parcours de liaison.
- Éviter de déposer de la terre en dehors des zones rurales ou celles prévues à cet effet.
- Ne pas traverser les espaces cultivés ou naturels.
- Sensibiliser son assistance au respect de l'environnement et des personnes.
- Se Ne pas utiliser le GPS pour mémoriser le tracé (interdit par le règlement) et revenir. En effet, de nombreux chemins ou sites sont privés et nos autorisations ponctuelles.
- Respecter le code de la route, rouler à vitesse réduite en ville et lorsque les panneaux de l'organisation le demandent.
- **S** Eviter tout fonctionnement inutile des moteurs.
- Respecter les bénévoles qui font leur possible et souvent plus encore, car sans eux l'épreuve n'existerait pas.